

25 septembre 2013

Réponse du Conseil administratif à:

- **la question écrite du 15 mai 2013 de Mmes et M. Anne Moratti, Yves de Matteis et Sarah Klopmann: «Quelles formations pour les agents de la police municipale concernant l’homophobie et la transphobie?» (QE-393);**
- **la question écrite du 15 mai 2013 de Mmes et M. Anne Moratti, Sarah Klopmann et Yves de Matteis: «Quelles formations pour les agents de la police municipale concernant la lutte contre le racisme, l’antisémitisme, etc.?» (QE-394).**

TEXTE DE LA QUESTION QE-393

Le Conseil administratif a-t-il prévu des formations spécifiques aux agents et agentes de la police municipale sur les thématiques de l’orientation sexuelle et de l’identité de genre, et sur les préjugés et/ou discriminations que peuvent vivre les personnes concernées?

Cette question s’inscrit dans le cadre des actions déjà entreprises par la Ville de Genève en matière de prévention de l’homophobie et de la transphobie.

TEXTE DE LA QUESTION QE-394

Le Conseil administratif a-t-il prévu des formations spécifiques aux agents et agentes de la police municipale sur les discriminations et les préjugés basés sur les origines ethniques, la nationalité, la couleur de peau, la religion, la langue?

Cette question s’inscrit dans le cadre des actions déjà entreprises par la Ville de Genève en matière de prévention du racisme, de l’antisémitisme, etc.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les aspirantes et aspirants qui suivent les écoles de formation de la police municipale reçoivent une formation de 28 heures sur les droits humains. Cette formation est identique à celle dispensée aux aspirantes et aspirants de la police cantonale. Elle a fait l’objet d’une validation formelle par l’Institut suisse de police (ISP).

Durant cette formation, les élèves sont formés et sensibilisés sur les thèmes suivants:

- aspects interculturels;
- droits humains fondamentaux;
- proportionnalité des mesures;
- principes de non-discrimination.

Cette formation doit préparer les futurs agentes et agents à exercer leur métier dans une société multiculturelle et diverse, tout en leur permettant de se positionner en tant que représentantes et représentants de l'autorité et en garantissant, de ce fait, une intervention proportionnée, non discriminatoire et respectueuse des droits humains.

Pour s'assurer des acquis, un examen intermédiaire ainsi qu'un examen final sont organisés. L'examen final est éliminatoire en cas d'échec.

Cette formation sera complétée par un module spécifique sur les thèmes de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. Le Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP) fera appel à un ou une spécialiste externe pour ce module, lequel sera intégré dans le programme des prochaines écoles de formation.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone